



Informations Municipales n°7

Boulangeois, Boulangeois,



Festivités du 14 juillet : Suite à une réunion de concertation avec les associations et compte tenu que les contraintes imposées pour l'organisation d'une manifestation populaire sont lourdes et compliquées à faire respecter, la municipalité de Boulange a décidé comme beaucoup d'autres communes de ne pas organiser les festivités du 14 juillet. Nous sortons d'une période sanitaire plus que difficile et, avec les présidents d'associations, nous privilégions encore la prudence cette année. Seule la cérémonie de dépôt d'une gerbe au monument aux morts le 14 juillet à 11h sera maintenue dans un format imposé par la préfecture.

Accueil Péri-scolaire

Scolarité et périscolaire : A compter de septembre 2021, La fédération *Les Francas* est le nouveau prestataire de la gestion du périscolaire, des mercredis récréatifs et centre de loisirs sans hébergement. Les parents des enfants scolarisés à Boulange ont été informés individuellement des changements que cela implique tant au niveau des accueils que du transport périscolaire qui sera géré par les Francas. L'association *Le Sillon* continuera ses activités en tant que centre-socio culturel agréé Espace de Vie Sociale.



Stationnement de véhicule : un constat a été fait de plusieurs véhicules « épaves » en stationnement dans la commune durant plusieurs semaines, voire plus au même endroit - le code de la route limite à 7 jours consécutifs le stationnement sur le Domaine Public. La mairie a dû engager plusieurs procédures réglementaires de mise en fourrière afin de libérer les places occupées illégalement. Pour tout véhicule se trouvant dans cette situation, il convient d'en informer le secrétariat de la mairie.



Droit d'occupation du domaine public : le domaine public peut être occupé à des fins privées sous réserve de certaines conditions. L'occupation du domaine public ne peut se faire sans autorisation préalable de la mairie qui fixe le montant du droit à verser par le pétitionnaire selon le cas.



Permanence urbanisme : en raison des congés du premier adjoint chargé de l'urbanisme, les permanences du mois de septembre seront assurées le lundi 6 et le lundi 20 à partir de 14 h par Mme MULLER Conseillère déléguée et Mme AMIAUX du CAUE de la Moselle (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Une prise de rendez-vous en mairie est nécessaire.



Propreté du village : après le grand nettoyage du mois de mai, nous regrettons de constater que trop de personnes ne préservent pas les lieux publics. Il est demandé à nos concitoyens de faire preuve de respect, de préserver la propreté de la commune et également d'être attentifs aux déjections des animaux domestiques. Des sachets sont disponibles à cet effet en différents endroits du village.



Elections départementales et régionales : pour des raisons de protocoles sanitaires stricts, les élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin se dérouleront à l'école élémentaire Victor Hugo dans 2 salles différentes affectées aux bureaux de votes. Un sens de circulation sera matérialisé afin d'éviter le croisement des électeurs. Il est recommandé à chaque électeur d'apporter son propre stylo afin d'émarger. Une pièce d'identité doit être présentée avec ou sans la carte d'électeur.



Moselle déracinée : avec le soutien du Conseil Départemental de la Moselle et la participation de l'Association "Cycl-one", un film est en train d'être réalisé. Il a pour thème l'exode de la population de Boulange vers la région de Riom, à partir de 1940. Nous remercions chaleureusement les Boulangeois qui ont partagé leurs témoignages face à la caméra. Les acteurs en herbe de la classe de CM2 de M.GENDERA ont participé à l'élaboration du projet, en partageant leurs impressions à propos du vécu de leurs aînés. Vous serez invités à découvrir ce film lors d'une manifestation cinématographique organisée dans la commune début octobre.



Action pour les seniors : le CCAS souhaite réunir ses seniors âgés de 70 ans et plus pour un moment de convivialité à la salle Espace RIOM le dimanche 4 juillet à partir de 15 h 30. Après une longue période de crise sanitaire, ce sera l'occasion de retrouvailles dans le respect des gestes barrières. Merci aux participants de se faire connaître en mairie par téléphone au 03.82.59.44.55 ou par mail mairie@boulange.fr avant le 25 juin.



Inauguration aire de jeux du Douaire : la municipalité invite tous les enfants sous la surveillance d'un adulte à un goûter d'inauguration le vendredi 2 juillet à 17 h.



Action locale pour la jeunesse : pour clore cette année scolaire si particulière, le CCAS souhaite offrir une activité gratuite à tous les enfants de 3 à 15 ans résidants dans la commune. Pour en bénéficier, veuillez impérativement retourner le bulletin d'inscription suivant avant le 18 juin, accompagné d'un justificatif de domicile, directement en mairie ou par mail à mairie@boulange.fr.

Une fois inscrit, vous serez informé début juillet, via panneau Pocket ou la page Facebook de la commune, pour venir retirer vos billets en mairie.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le vendredi 18 juin

Parent : Nom : Prénom :
 Adresse : 57655 BOULANGE
 Téléphone :

Mes enfants :

Nom	Prénom	Âge	Faites un seul choix / enfant	
			Entrée Parc Merveilleux	Place de cinéma